

discours, la mesure qui autorisait la construction du Pont Victoria. Vous vous souvenez les préjugés qui existaient contre cette entreprise. C'était une digue qui allait inonder Montréal, c'était porter le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt ; c'est une tempête passagère. Il en est ainsi pour le Grand-Tronc et le Pont Victoria. Ils ont inondé Montréal de prospérité. Que serait Montréal sans le Grand-Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi ; ce ne fut qu'une tempête passagère."

On peut dire avec raison que nous sommes redevables à M. Cartier de l'existence et de la construction de cette voie ferrée, qui a été très-utile au pays.

En 1858, lorsqu'il était ministre, il parvint à faire accorder un nouvel octroi à la même compagnie afin de l'aider à terminer ses travaux. Comme à cette époque, il n'y avait pour ainsi